

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION : CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE DE JEUNESSE

Le Maire de la Commune de Saint Jean de Védas,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L2122-22 et L 2122-23 ;

Vu l'alinéa 26 de la délibération n°2020-56 du 13 juillet 2020 donnant délégation au Maire conformément aux textes susvisés ;

CONSIDERANT

- Que la Commune souhaite construire un nouveau centre de jeunesse ;
- La nécessité de solliciter des financements externes ;
- Que l'estimation budgétaire initiale du projet (2 915 000 euros HT) est revue à la hausse suite au concours de maîtrise d'œuvre intervenu en octobre 2022, soit 3 083 333,33 euros HT.

DECIDE

- De proposer le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
DEPENSES			RECETTES		
	Montant HT	Montant TTC		Montant HT	Participation sur le montant HT
Honoraires techniques et frais divers (AMO, MOE, BE...)	513 333,33 €	616 000,00 €	DETR	656 482,90 €	21,29%
			DSIL	751 669,20 €	24,38%
			ADEME	90 000,00 €	2,92%
			CAF	230 000,54 €	7,46%
			Hérault Energie	80 000,00 €	2,59%
Travaux	2 570 000,00 €	3 084 000,00 €	CD34	206 907,46 €	6,71%
			Autofinancement	1 079 166,67 €	35,00%
TOTAL	3 083 333,33 €	3 700 000,00 €	TOTAL		100%

- De solliciter toutes les subventions possibles ;
- Que les recettes seront imputées sur le budget de la ville ;
- M. le Directeur Général des Services de la Commune de Saint-Jean-de-Védas est chargé de l'exécution de la présente décision ;
- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par application Télérecours citoyen (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Fait à Saint-Jean-de-Védas, le 09/02/2023

François RIO,
Maire de Saint-Jean-de-Védas

Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 13.02.2023

et de sa publication le 13.02.2023

et/ou de sa notification le _____

